

## **Gambie**

### **L'excision désormais interdite par la loi**

Le Parlement gambien a voté à une large majorité une loi réprimant pénalement l'excision. Les contrevenants sont passibles de peines pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et/ou d'une amende de près de 1200 euros, dans un pays où aucun texte spécifique sur l'excision n'existait jusqu'alors. Selon l'Unicef, la Gambie est l'un des dix pays, tous africains, où l'excision est le plus pratiquée, touchant environ trois quarts de la population féminine. (AFP)